

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 900	1 819	4 081	4 671	590-	12. 63-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	136 119	46 234	89 886	91 619	1 734-	1. 89-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		142 019	48 053	93 967	96 290	2 324-	2. 41-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	98 935		98 935	231 597	132 662-	57. 28-
	Autres créances	6 947		6 947	18 705	11 758-	62. 86-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement				100 000	100 000-	100. 00-
	Disponibilités	410 720		410 720	142 655	268 065	187. 91
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	516 602		516 602	492 958	23 645	4. 80
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		658 622	48 053	610 569	589 248	21 321	3. 62

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	104 000	104 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 400	10 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	189 440	64 920	124 520	191. 81
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	135 654	174 520	38 866-	22. 27-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	439 494	353 840	85 654	24. 21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	4 653		4 653	
	Total III	4 653		4 653	
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	50 000		50 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 399	136 128	78 729-	57. 83-
	Dettes fiscales et sociales	59 023	99 280	40 257-	40. 55-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	166 422	235 408	68 986-	29. 31-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	610 569	589 248	21 321	3. 62

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 166 422 235 408

A.M.I CONSULTING

**Société par actions simplifiée
au capital de 104 000 euros
Siège social : 19 RUE D'ATHENES, 75009 PARIS
814 207 023 RCS PARIS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 30 juin,
A 9h,

La Société A.M.I Consulting, Société par actions simplifiée au capital de 104 000 euros, ayant son siège social 19 Rue d'Athènes, 75 009 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 207 023 RCS PARIS, Représentée par Monsieur Stéphane SAADA, en sa qualité de Directeur

Général, Associé Unique de la société A.M.I CONSULTING,

En présence de la société STANIL, Présidente non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Le Directeur Général a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Directeur Général
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique constate l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 135 654 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	135 654 euros
------------------------	---------------

Ce bénéfice est affecté en totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 325 094 euros. Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2025.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pour la société A.M.I
Consulting
Monsieur Stéphane SAADA

